



**Ganios Xavier**

Une subvention cantonale pour le vélo électrique

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 02.10.15

Transmission au CE : \*05.10.15

**Dépôt**

La présente motion demande qu'une subvention cantonale soit allouée à la population fribourgeoise pour/lors de l'achat d'un vélo à assistance électrique. Un montant de 250 francs est recommandé. La présente motion est formulée en termes généraux – soin est laissé au Conseil d'Etat de proposer un texte législatif exact.

**Développement**

Les moyens se multiplient pour permettre une vraie percée du vélo: les aménagements se développent, le nombre de cyclistes ne cesse d'augmenter et la technologie même du vélo accélère son évolution. On a connu l'avènement du mountain bike, dans les années nonante, qui a redonné le goût du vélo. Aujourd'hui, la technique passe à la vitesse supérieure, le vélo à assistance électrique (VAE) séduit de manière étonnante bon nombre de personnes aux profils bien différents. Idéal pour tirer une charrette d'enfants ou des sacs à commissions, adapté aux longs trajets et aux topographies à dénivellations, le VAE s'adresse tant aux cadres d'entreprises, à la jeune mère de famille qu'aux personnes plus âgées. Ce vélo moderne tombe à pic en cette époque de crises pétrolière et économique. Il vient conquérir la voiture, la moto et le scooter. Ecologique, bon pour la santé – on parle bien de vélo à assistance électrique, le coup de pédale est donc toujours nécessaire – le VAE intègre la mobilité contemporaine et permet d'affirmer, une fois de plus, que des alternatives au «tout voiture» sont possibles et réalisables.

L'acquisition d'un VAE ne va pourtant pas de soi vu son prix, encore relativement élevé. Pour encourager la pratique du VAE, un nombre grandissant de communes soutient son achat en accordant une subvention à l'attention de leur population (liste sur le site de la Confédération : <http://www.bfe.admin.ch/energieetikette/00886/02038/index.html?lang=fr>). Les subventions allouées s'inscrivent dans une fourchette de 200 à 300 francs.

Il est à souligner que le canton de Genève accorde une subvention cantonale de 250 francs. Le canton de Fribourg n'accorde lui aucune subvention. De plus, différentes études sur l'utilisation quotidienne du vélo placent Fribourg (agglomération et canton) en queue de classement (voir études SVI et ProVelo). Il convient donc de faire un effort pour inverser la tendance et promouvoir, en particulier, l'utilisation du vélo électrique. A cette fin, la présente motion demande qu'une subvention cantonale – à l'image de celle accordée par le canton de Genève – soit allouée à la population fribourgeoise. Un montant de 250 francs est recommandé.

—

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).